



VILLE DE PULLY

Municipalité

26 avril 2006

C 8/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 10 mai 2006)

Stations de relevage - Réhabilitation des vis d'Archimède (Préavis N° 24-2004)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 8 décembre 2004, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 211'200.00 destiné à couvrir les frais des travaux liés à l'objet cité en titre.

Les objectifs principaux de ce projet étaient les suivants :

- le remplacement des deux vis fonctionnant en continu (leur réparation étant aussi coûteuse que leur renouvellement) et la réhabilitation de leurs auges;
- la révision de la vis No 3 (celle qui ne fonctionne qu'en cas de fort débit);
- la réfection de l'étanchéité des toitures : indispensable pour la station de relevage près du gymnase puisque la vis a dû entrer par le toit, judicieuse pour l'autre station près des Anciennes Teintureries puisque l'étanchéité, après 30 ans, arrivait en fin de vie.

La dépense totale s'est élevée à Fr. 208'710.40.

Les travaux principaux ont eu lieu au cours de l'année 2005; ils se sont déroulés à notre entière satisfaction grâce à une bonne gestion de ce projet par nos prestataires, le personnel de la STEP ainsi que la Voirie.

LA MUNICIPALITE